

SYNCHRONE GROUPE III

Société par actions simplifiée au capital de 91.566.289 euros
Siège Social : 405 avenue Galilée – 13799 Aix-en-Provence cedex 3
979 778 990 R.C.S. Aix-en-Provence

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2025

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

Lecture faite du rapport de gestion du président, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

l'Assemblée Générale,

[...]

décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par un bénéfice de 1.661.377 €, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit	1.661.377 €
- au compte « Réserve légale »	83.069 €
- au compte « Report à Nouveau »	1.578.308 €

ce qui a pour effet de porter le compte « Report à Nouveau » à un solde créditeur de 1.128.167 €,

constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

CINQUIEME RESOLUTION
Approbation des comptes consolidés

Lecture faite du rapport de gestion du président, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

l'Assemblée Générale,

[...]

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes, se soldant par un résultat d'ensemble consolidé de (2.123.597) euros et un résultat net (part du groupe) de (2.123.597) euros, et

approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt

Lecture faite du rapport de gestion du président,

l'Assemblée Générale,

[...]

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs résolutions adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme par le Président
Monsieur Olivier LAMBERT

SYNCHRONIE GROUPE III

COMPTES ANNUELS

Exercice 2024

405 Avenue Galilée 13799 Aix-en-Provence Cedex 3

TEL 04 42 16 44 00

BILAN ACTIF

	2024			2023
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	138 086 984		138 086 984	138 086 984
Créances rattachées à des participations	113 523		113 523	131 517
Autres titres immobilisés				
Prêts	20 041 058		20 041 058	20 003 743
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	158 241 565		158 241 565	158 222 244
ACTIF IMMOBILISE	158 241 565		158 241 565	158 222 244
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	833 783		833 783	100 680
Autres créances	10 747 613		10 747 613	381 441
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	11 581 396		11 581 396	482 121
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :	5 079 645		5 079 645	
Disponibilités	138 387		138 387	14 466 406
Total disponibilités et divers	5 218 032		5 218 032	14 466 406
Charges constatées d'avance	3 206		3 206	
ACTIF CIRCULANT	16 802 634		16 802 634	14 948 527
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 751 465		1 751 465	2 069 825
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	176 795 664		176 795 664	175 240 596

© Invoice - Tableau annexe

(1) dont droit au bail
(2) dont part à moins d'un an
(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2024	2023
Capital social ou individuel Dont versé : 91 566 289	91 566 289	90 224 409
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	801 987	3 476 777
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 332 910	
Report à nouveau	(450 141)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 661 377	(450 141)
Total situation nette	94 912 422	93 251 045
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	374 681	31 067
CAPITAUX PROPRES	95 287 103	93 282 111
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67 272 727	70 000 000
Emprunts et dettes financières divers	13 533 354	10 483 870
Total dettes financières	80 806 082	80 483 870
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412 167	70 041
Dettes fiscales et sociales	263 104	72 053
Total dettes d'exploitation	675 271	142 094
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 208	1 332 521
Total dettes diverses	27 208	1 332 521
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	81 508 561	81 958 485
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	176 795 664	175 240 596

COMPTE DE RESULTAT

	2024			2023
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 574 914		1 574 914	83 900
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 574 914		1 574 914	83 900
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			43 891	916
Autres produits (1) (11)			4	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			1 618 809	84 818
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			1 098 528	58 244
Total charges externes			1 098 528	58 244
Impôts, taxes et versements assimilés			53 439	397
Charges de personnel				
Salaires et traitements			497 982	32 279
Charges sociales (10)			157 068	43 015
Total charges de personnel			655 050	75 295
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			318 360	28 783
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			318 360	28 783
Autres charges (12)			261 873	83
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 387 251	162 803
RESULTAT D'EXPLOITATION			(768 442)	(77 985)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			6 719 588	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			1 445 653	131 517
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			8 165 241	131 517
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			6 349 996	472 606
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			6 349 996	472 606
RESULTAT FINANCIER			1 815 245	(341 090)
RESULTAT COURANT			1 046 803	(419 074)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2024	2023
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	467 503	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	343 615	31 067
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	811 118	31 067
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(811 118)	(31 067)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 425 692)	
TOTAL DES PRODUITS	9 784 050	216 335
TOTAL DES CHARGES	8 122 673	666 476
BENEFICE ou PERTE	1 661 377	(450 141)

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
- (2) Dont produits de locations immobilières
- (2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
- (3) Dont crédit-bail mobilier26 484
- (3) Dont crédit-bail immobilier
- (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
- (5) Dont produits concernant les entreprises liées7 037 123
- (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées1 501 849
- (6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général
- (6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
- (6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
- (9) Dont transferts de charges43 891
- (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
- (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
- (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)1 869

Synchrone Groupe III

Annexe des comptes sociaux
de Synchrone Groupe III
au 31 décembre 2024

Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	3
1.1	Faits marquants de l'exercice	3
1.2	Évènements postérieurs à la clôture	3
2	Règles et méthodes comptables	4
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	4
2.2	Méthodes comptables	4
2.2.1	Titres de participation et autres immobilisations financières	4
2.2.2	Disponibilités	4
2.2.3	Créances clients et comptes rattachés	4
2.2.4	Dettes et frais d'émission d'emprunt	4
2.2.5	Impôts sur les bénéfices	4
2.2.6	Continuité d'exploitation	5
2.2.7	Tests de dépréciation des écarts d'acquisition	5
3	Notes relatives à certains postes du bilan	6
3.1	Immobilisations financières	6
3.2	Échéancier des créances	7
3.3	Comptes de régularisation et d'attente	7
3.3.1	Produits à recevoir	7
3.3.2	Charges à payer	7
3.3.3	Charges et produits constatés d'avance	8
3.4	Capitaux propres	8
3.4.1	Composition du capital	8
3.4.2	Tableau de variation des capitaux propres	8
3.4.3	Provisions réglementées	8
3.5	Échéancier des dettes	9
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	9
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	9
4.2	Transferts de charges	9
4.3	Résultat financier	10
4.4	Résultat exceptionnel	10
4.5	Situation fiscale	11
4.6	Effectif moyen	12
4.7	Rémunérations des dirigeants	12
4.8	Engagements financiers et "hors bilan"	12
4.8.1	Engagements donnés	12
4.9	Informations sur les parties liées	13
4.10	Honoraires des commissaires aux comptes	13

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total du bilan est de 176 795 664 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice net dégagé lors de l'exercice écoulé est de 1 661 377 €.

1 Informations générales et description de l'activité

Synchrone Groupe III est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de holding.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Augmentation de Capital

La société a fait l'objet d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires gratuitement attribuées pour un montant de 1 049 290€ et par émission d'ADP R gratuitement attribuées pour un montant de 292 590€ le 29 novembre 2024. Suite à ces opérations le capital social s'élève à 91 566 289€.

Convention d'intégration fiscale

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2024, par une nouvelle convention d'intégration fiscale, la société Synchrone Groupe III S.A.S. s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe d'intégration fiscale formé précédemment entre Synchrone Groupe II S.A.S. et ses filiales.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Non-respect des ratios financiers

Le contrat de prêts sénior daté du 29 novembre 2023, dont le solde de l'emprunt à la date de clôture est de 70 000 000 €, est assortie d'un engagement en matière de ratios financiers (Ratio de levier R1 & Ratio de couverture du service de la dette R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Synchrone Groupe III au 31 décembre et au 30 juin de chaque année (base 12 mois d'activité) :

Au 31 décembre 2024, le Ratio R1 s'élève à 6,20 et le Ratio R2 à 0,76. Les ratios ne sont donc pas respectés.

Conformément à l'article 32.1 du Contrat de Crédits, Les prêteurs ont à l'unanimité consenti, le 27 août 2025, à renoncer aux stipulations de l'article 18.2.1 (Ratios) relatives (i) au niveau de Ratio de Levier devant être respecté à la Date de Test tombant le 31 décembre 2024 et (ii) au niveau de Ratio de Couverture du Service de la Dette devant être respecté à la Date de Test tombant le 31 décembre 2024, afin que le non-respect de ces exigences par l'Emprunteur ne soit pas constitutif d'un Cas de Défaut et que, par conséquent, aucune des sommes dues par l'Emprunteur aux Prêteurs ne puisse être réclamée de façon anticipée à ce titre.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Synchrone Groupe III S.A.S. ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Méthodes comptables

2.2.1 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité

représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des créances rattachées à des participations.

2.2.2 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2.3 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.2.4 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en "charges à répartir") et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

2.2.5 Impôts sur les bénéfices

Au titre de l'exercice 2024, la société Synchrone Groupe III S.A.S. est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec la société Synchrone Groupe II S.A.S. et ses filiales.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et

l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe Synchrone Groupe III.

2.2.6 Continuité d'exploitation

Dans le cadre de l'établissement des comptes, la direction a évalué la capacité de la société à poursuivre son exploitation dans des conditions normales, conformément au principe de continuité d'exploitation. Cette évaluation prend en compte les éléments financiers, opérationnels et stratégiques disponibles à la date de clôture des comptes.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation reposent sur des projections réalistes de flux de trésorerie, des engagements contractuels, ainsi que sur les perspectives de développement commercial. En outre, le plan d'affaire ainsi que le plan de trésorerie, établis sous la responsabilité de la Direction Générale, démontrent une situation de trésorerie permettant de couvrir largement les besoins opérationnels du Groupe sur les 12 prochains mois. Les actionnaires du Groupe ont par ailleurs assuré leur soutien financier pendant les 12 prochains mois, en sus de l'acceptation par le pool bancaire d'un waiver sur le respect des ratios de susmentionnés.

Enfin, le Groupe a mis en place des procédures de gestion des risques rigoureuses, incluant une surveillance proactive de la situation financière et une

évaluation régulière des risques et opportunités liés à son secteur d'activité. Grâce à ces mesures et ressources, la Direction Générale estime que le Groupe possède les capacités nécessaires pour continuer à fonctionner dans un avenir prévisible. Les états financiers de l'exercice en cours ont donc été établis sur une base de continuité d'exploitation, reflétant la confiance et la stabilité apportées par ces actions concertées et stratégiques.

2.2.7 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an au 31 décembre et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests de dépréciation se fondent sur la valeur d'utilité déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur au bilan. Cette valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Les indices de perte de valeur retenus par le groupe comprennent notamment l'évolution du chiffre d'affaires, la rentabilité opérationnelle traduite par l'EBITDA.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	Poste à poste	31.12.2024
Valeurs brutes					
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	138 086 984				138 086 984
Créances rattachées à des participations	131 517	113 523	-	131 517	113 523
Autres titres immobilisés	-		-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	20 003 743	816 681	-	779 367	20 041 058
Total	158 222 244	930 205	-	910 883	158 241 565

Tableau des filiales et participations

Filiales et participation	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations				
- Filiales (+ 50% du capital détenu)				
Synchrone Groupe II S.A.S.	64 968 281	100,00%	0	1 904 002
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				
Synchrone Groupe S.A.S.	100 114 328	0,001%	0	8 393 328
Synchrone S.A.S.	15 359 669	0,01%	139 146 397	5 253 461
Filiales et participation	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts et avances consentis	Dividendes reçus
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations				
- Filiales (+ 50% du capital détenu)				
Synchrone Groupe II S.A.S.	138 075 665	138 075 665	-	5 343 574
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				
Synchrone Groupe S.A.S.	2	2		0,03
Synchrone S.A.S.	11 317	11 317	-	573

3.2 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	20 154 581	1 672 257	18 482 325
Créances rattachées à des participations	113 523	113 523	
Prêts et autres immobilisations financières	20 041 058	1 558 733	18 482 325
Créances de l'actif circulant	13 336 066	11 902 962	1 433 104
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	833 783	833 783	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	1 674 816	1 674 816	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	190 672	190 672	-
Groupe et associés	8 861 711	8 861 711	-
Débiteurs divers	20 414	20 414	-
Charges constatées d'avance	3 206	3 206	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 751 465	318 360	1 433 104

3.3 Comptes de régularisation et d'attente

3.3.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

Produits à recevoir	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients et comptes rattachés	833 783	100 680
Autres créances	20 414	
Disponibilités	-	-
Total	854 197	100 680

3.3.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

Charges à payer	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	379 990	460 222
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	411 623	70 041
Dettes fiscales et sociales	126 884	31 034
Autres dettes	27 208	1 332 521
Total	945 706	1 893 818

3.3.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

Charges et produits constatés d'avance	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	3 206	
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		

3.4 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.4.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société Synchrone Groupe III S.A.S. est composé de 91 566 289 actions ordinaires de 1,00 € de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 91 566 289€.

3.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2024
Capitaux propres à l'ouverture	93 282 111
Distribution de dividendes	
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024	1 661 377
Variation des provisions réglementées	343 614
Capitaux propres au 31 décembre 2024	95 287 102

3.4.3 Provisions réglementées

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Provisions réglementées	31.12.2023	Dotations	Reprises	31.12.2024
Amortissements dérogatoires	31 067	343 615		374 681
Total	31 067	343 615	-	374 681

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en charges exceptionnelles, aux postes « Dotations / Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Les amortissements dérogatoires concernent les frais d'acquisition des titres de la société Synchrone Groupe II.

3.5 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	67 652 718	5 834 536	21 818 182	40 000 000
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	67 272 727	5 454 545	21 818 182	40 000 000
Concours bancaires courant	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	379 990	379 990	-	-
Emprunt et dettes financières divers				
Dettes d'exploitation	13 855 843	13 855 843	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412 167	412 167	-	-
Personnel et comptes rattachés	55 000	55 000	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 811	64 811	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices		-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	78 746	78 746	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	64 547	64 547	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	13 153 364	13 153 364	-	-
Autres dettes	27 208	27 208	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Mandat de Présidence	1 574 914	83 900
Autres		
Total	1 574 914	83 900

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2024	Exercice 2023
Avantage en nature des salariés	43 891	916
Autres		
Total	43 891	916

4.3 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
<i>Produits financiers</i>		
Revenus des titres de participation	5 344 148	
Autres produits de participation	361 309	
Gains de change		
Autres produits financiers	2 459 785	131 517
Reprise de provisions financières		
Total	8 165 241	131 517
<i>Charges financières</i>		
Dotations aux prov. & amort. financières		
Intérêts et charges assimilées	6 349 996	472 606
Pertes de change		
Autres charges financières		
Total	6 349 996	472 606
<i>Résultat financier</i>	1 815 245	-341 090

4.4 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Montants en €	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits exceptionnels		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>		
<i>Autres produits exceptionnels</i>		
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		
- Sur cession titres consolidés cédés		
- Sur cession d'éléments d'actif financier		
<i>Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges</i>		
Total	0	0
Charges exceptionnelles		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	467 503	
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>		
<i>Autres charges exceptionnelles</i>		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		
- Sur cession titres consolidés cédés		
- Sur cession d'éléments d'actif financier		
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	343 615	31 067
Total	811 118	31 067
Résultat exceptionnel	-811 118	-31 067

4.5 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 est de 25 %, auquel s'ajoute éventuellement la contribution sociale sur les bénéfices au taux de 3,3 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 046 803	-1 222 913
Résultat exceptionnel	-811 118	-202 779
Résultat comptable (hors participation)	235 685	-1 425 692

4.6 Effectif moyen

PCG art. 833-19

	Exercice 2024	Exercice 2023
Cadres dirigeants et assimilés	2	2
Employés et agents de maîtrise	-	-
Total	2	2

4.7 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.8 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

4.8.1 Engagements donnés

PCG art. 833-18/1

Engagement de respect des ratios financiers

Le contrat de prêts sénior daté du 29 novembre 2023, dont le solde de l'emprunt à la date de clôture est de 70 000 000 €, est assortie d'un engagement en matière de ratios financiers (Ratio de levier R1 & Ratio de couverture du service de la dette R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Synchrone Groupe III au 31 décembre et au 30 juin de chaque année (base 12 mois d'activité) :

- le Ratio de levier R1 (Endettement net total / EBITDA) doit être inférieur à 4,50 au 31 décembre 2024,
- le Ratio de couverture du service de la dette R2 (Cash-flow libre / Service de la dette) doit être supérieur à 1 au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, le Ratio R1 s'élève à 6,20 et le Ratio R2 à 0,76. Les ratios ne sont donc pas respectés.

Conformément à l'article 32.1 du Contrat de Crédits, Les prêteurs ont à l'unanimité consenti, le 27 août 2025, à renoncer aux stipulations de l'article 18.2.1 (Ratios) relatives (i) au niveau de Ratio de Levier devant être respecté à la Date de Test tombant le 31 décembre 2024 et (ii) au niveau de Ratio de Couverture du Service de la Dette devant être respecté à la Date de Test tombant le 31 décembre 2024, afin que le non-respect de ces exigences par l'Emprunteur ne soit pas constitutif d'un Cas de Défaut et que, par conséquent, aucune des sommes dues par l'Emprunteur aux Prêteurs ne puisse être réclamée de façon anticipée à ce titre.

Nantissement des titres Synchrone Groupe II S.A.S.

La société a constitué, en faveur des Banques, pour sûreté du remboursement de toutes sommes dues au titre des prêts et du paiement de toutes sommes dues au titre du contrat de prêt, le nantissement des comptes de titres financiers de Synchrone Groupe II S.A.S.

Assurance Homme Clé

La société s'est engagée à souscrire, auprès d'une compagnie d'assurance de droit français de 1^{er} rang, une assurance homme-clé à leurs profits.

4.9 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe Synchrone Groupe III et les actionnaires exerçant un contrôle notable.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits financiers	7 037 123	131 517
Charges financières	0	-12 384
Total	7 037 123	119 133

4.10 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société Synchrone Groupe III S.A.S. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 11 298 € au titre du contrôle légal des comptes.

COGEP AUDIT

2658 Route D'Orléans - BP 55
18230 Saint-Doulchard

SA au capital de 600 000 €
389 488 727 RCS BOURGES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Bourges

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SYNCHRONES GROUPE III

Société par actions simplifiée

405 Avenue Galilée
13799 Aix-en-Provence cedex 3

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

COGEP AUDIT

2658 Route D'Orléans - BP 55
18230 Saint-Doulchard

SA au capital de 600 000 €
389 488 727 RCS BOURGES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Bourges

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SYNCHRON GROUPE III

Société par actions simplifiée

405 Avenue Galilée
13799 Aix-en-Provence cedex 3

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux associés de la société SYNCHRON GROUPE III

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SYNCHRON GROUPE III relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 102 451 256 euros, sont évalués selon les modalités décrites dans la note « 2.3.1 Titres de participation et autres immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilités, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis sous le contrôle de la Direction Générale. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note « 2.2.1 Titres de participation et autres immobilisations financières » de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aix-En-Provence et Biot

Les commissaires aux comptes

COGEP AUDIT



Eric FRIZZI

Deloitte & Associés



Jérémie PERROCHON

COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

SYNCHRONIE GROUPE III

COMPTES ANNUELS

Exercice 2024

405 Avenue Galilée 13799 Aix-en-Provence Cedex 3

BILAN ACTIF

	2024			2023
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	138 086 984		138 086 984	138 086 984
Créances rattachées à des participations	113 523		113 523	131 517
Autres titres immobilisés				
Prêts	20 041 058		20 041 058	20 003 743
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	158 241 565		158 241 565	158 222 244
ACTIF IMMOBILISE	158 241 565		158 241 565	158 222 244
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	833 783		833 783	100 680
Autres créances	10 747 613		10 747 613	381 441
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	11 581 396		11 581 396	482 121
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :	5 079 645		5 079 645	
Disponibilités	138 387		138 387	14 466 406
Total disponibilités et divers	5 218 032		5 218 032	14 466 406
Charges constatées d'avance	3 206		3 206	
ACTIF CIRCULANT	16 802 634		16 802 634	14 948 527
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 751 465		1 751 465	2 069 825
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	176 795 664		176 795 664	175 240 596

© Invoice - Tableau annexe

(1) dont droit au bail
(2) dont part à moins d'un an
(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2024	2023
Capital social ou individuel Dont versé : 91 566 289	91 566 289	90 224 409
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	801 987	3 476 777
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 332 910	
Report à nouveau	(450 141)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 661 377	(450 141)
Total situation nette	94 912 422	93 251 045
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	374 681	31 067
CAPITAUX PROPRES	95 287 103	93 282 111
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67 272 727	70 000 000
Emprunts et dettes financières divers	13 533 354	10 483 870
Total dettes financières	80 806 082	80 483 870
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412 167	70 041
Dettes fiscales et sociales	263 104	72 053
Total dettes d'exploitation	675 271	142 094
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 208	1 332 521
Total dettes diverses	27 208	1 332 521
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	81 508 561	81 958 485
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	176 795 664	175 240 596

COMPTE DE RESULTAT

	2024			2023
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 574 914		1 574 914	83 900
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 574 914		1 574 914	83 900
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			43 891	916
Autres produits (1) (11)			4	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			1 618 809	84 818
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			1 098 528	58 244
Total charges externes			1 098 528	58 244
Impôts, taxes et versements assimilés			53 439	397
Charges de personnel				
Salaires et traitements			497 982	32 279
Charges sociales (10)			157 068	43 015
Total charges de personnel			655 050	75 295
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			318 360	28 783
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			318 360	28 783
Autres charges (12)			261 873	83
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 387 251	162 803
RESULTAT D'EXPLOITATION			(768 442)	(77 985)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			6 719 588	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			1 445 653	131 517
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			8 165 241	131 517
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			6 349 996	472 606
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			6 349 996	472 606
RESULTAT FINANCIER			1 815 245	(341 090)
RESULTAT COURANT			1 046 803	(419 074)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2024	2023
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	467 503	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	343 615	31 067
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	811 118	31 067
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(811 118)	(31 067)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 425 692)	
TOTAL DES PRODUITS	9 784 050	216 335
TOTAL DES CHARGES	8 122 673	666 476
BENEFICE ou PERTE	1 661 377	(450 141)

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
- (2) Dont produits de locations immobilières
- (2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
- (3) Dont crédit-bail mobilier26 484
- (3) Dont crédit-bail immobilier
- (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
- (5) Dont produits concernant les entreprises liées7 037 123
- (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées1 501 849
- (6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général
- (6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
- (6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
- (9) Dont transferts de charges43 891
- (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
- (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
- (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)1 869

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2024	Augmentations	
		Réévaluations courant 2024	Acquisitions courant 2024
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles <i>Total immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations corporelles Terrains Constructions : - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagement des constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres immobilisations corporelles : - Installations générales, agencements, aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et mobilier informatique - Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes <i>Total immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations financières Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières <i>Total immobilisations financières</i>	 138 218 500 20 003 743 158 222 244	 816 681 816 681	 113 523 113 523
TOTAL GENERAL	158 222 244	816 681	113 523

	Diminutions		Valeur brute fin 2024	Valeur d'origine
	Virements courant 2024	Cessions courant 2024		
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles <i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et amgt des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles : - Installations générales, agencements et amgt divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes <i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières <i>Total immobilisations financières</i>		 131 517 779 367 910 883	 138 200 507 20 041 058 158 241 565	
TOTAL GENERAL		910 883	158 241 565	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2024
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement, de recherche et de dév. Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions : - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Inst générales, agcemnts et améngmt des const. Installations techniques, matériel et outillage indust. Autres immobilisations corporelles : - Installations générales, agencements, amén. divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
TOTAL GENERAL				

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortisse- ments à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles Frais d'établissements Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles Terrains Constructions : - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Inst gén., agcemnts et améngmt des const. Inst techniques, matériels et outillages Autres immobilisations corporelles - Inst gén., agcemnt et améngmt divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique mobilier - Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations	343 615						
TOTAL GENERAL	343 615						
TOTAL GENERAL non ventilé			343 615				343 615

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2024	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2024
Frais d'émission d'emprunt à étaler	2 069 825		318 360	1 751 465
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2024	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2024
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	31 067	343 615				374 681
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	31 067	343 615				374 681
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
TOTAL GENERAL	31 067	343 615				374 681
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles		343 615				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	113 523	113 523		131 517
Prêts (1) (2)	20 041 058	1 558 733	18 482 325	20 003 743
Autres immobilisations financières				
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>20 154 581</i>	<i>1 672 257</i>	<i>18 482 325</i>	<i>20 135 260</i>
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				100 680
Autres créances clients	833 783	833 783		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	1 674 816	1 674 816		
Taxe sur la valeur ajoutée	190 672	190 672		381 441
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	8 861 711	8 861 711		
Débiteurs divers	20 414	20 414		
<i>Total actif circulant</i>	<i>11 581 396</i>	<i>11 581 396</i>		<i>482 121</i>
Charges constatées d'avance	3 206	3 206		
TOTAL DES CREANCES	31 739 183	13 256 858	18 482 325	20 617 381
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	816 681			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	779 367			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum					
- à + de un an	67 272 727	5 454 545	21 818 182	40 000 000	70 000 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	379 990	379 990			460 222
Fournisseurs et comptes rattachés	412 167	412 167			70 041
Personnel et comptes rattachés	55 000	55 000			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 811	64 811			50 170
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	78 746	78 746			16 780
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	64 547	64 547			5 103
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	13 153 364	13 153 364			10 023 648
Autres dettes	27 208	27 208			1 332 521
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	81 508 561	19 690 379	21 818 182	40 000 000	81 958 485
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 727 273			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

Synchrone Groupe III

Annexe des comptes sociaux
de Synchrone Groupe III
au 31 décembre 2024

Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	3
1.1	Faits marquants de l'exercice	3
1.2	Évènements postérieurs à la clôture	3
2	Règles et méthodes comptables	4
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	4
2.2	Méthodes comptables	4
2.2.1	Titres de participation et autres immobilisations financières	4
2.2.2	Disponibilités	4
2.2.3	Créances clients et comptes rattachés	4
2.2.4	Dettes et frais d'émission d'emprunt	4
2.2.5	Impôts sur les bénéfices	4
2.2.6	Continuité d'exploitation	5
2.2.7	Tests de dépréciation des écarts d'acquisition	5
3	Notes relatives à certains postes du bilan	6
3.1	Immobilisations financières	6
3.2	Échéancier des créances	7
3.3	Comptes de régularisation et d'attente	7
3.3.1	Produits à recevoir	7
3.3.2	Charges à payer	7
3.3.3	Charges et produits constatés d'avance	8
3.4	Capitaux propres	8
3.4.1	Composition du capital	8
3.4.2	Tableau de variation des capitaux propres	8
3.4.3	Provisions réglementées	8
3.5	Échéancier des dettes	9
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	9
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	9
4.2	Transferts de charges	9
4.3	Résultat financier	10
4.4	Résultat exceptionnel	10
4.5	Situation fiscale	11
4.6	Effectif moyen	12
4.7	Rémunérations des dirigeants	12
4.8	Engagements financiers et "hors bilan"	12
4.8.1	Engagements donnés	12
4.9	Informations sur les parties liées	13
4.10	Honoraires des commissaires aux comptes	13

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total du bilan est de 176 795 664 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice net dégagé lors de l'exercice écoulé est de 1 661 377 €.

1 Informations générales et description de l'activité

Synchrone Groupe III est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de holding.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Augmentation de Capital

La société a fait l'objet d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires gratuitement attribuées pour un montant de 1 049 290€ et par émission d'ADP R gratuitement attribuées pour un montant de 292 590€ le 29 novembre 2024. Suite à ces opérations le capital social s'élève à 91 566 289€.

Convention d'intégration fiscale

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2024, par une nouvelle convention d'intégration fiscale, la société Synchrone Groupe III S.A.S. s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe d'intégration fiscale formé précédemment entre Synchrone Groupe II S.A.S. et ses filiales.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Non-respect des ratios financiers

Le contrat de prêts sénior daté du 29 novembre 2023, dont le solde de l'emprunt à la date de clôture est de 70 000 000 €, est assortie d'un engagement en matière de ratios financiers (Ratio de levier R1 & Ratio de couverture du service de la dette R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Synchrone Groupe III au 31 décembre et au 30 juin de chaque année (base 12 mois d'activité) :

Au 31 décembre 2024, le Ratio R1 s'élève à 6,20 et le Ratio R2 à 0,76. Les ratios ne sont donc pas respectés.

Conformément à l'article 32.1 du Contrat de Crédits, Les prêteurs ont à l'unanimité consenti, le 27 août 2025, à renoncer aux stipulations de l'article 18.2.1 (Ratios) relatives (i) au niveau de Ratio de Levier devant être respecté à la Date de Test tombant le 31 décembre 2024 et (ii) au niveau de Ratio de Couverture du Service de la Dette devant être respecté à la Date de Test tombant le 31 décembre 2024, afin que le non-respect de ces exigences par l'Emprunteur ne soit pas constitutif d'un Cas de Défaut et que, par conséquent, aucune des sommes dues par l'Emprunteur aux Prêteurs ne puisse être réclamée de façon anticipée à ce titre.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Synchrone Groupe III S.A.S. ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Méthodes comptables

2.2.1 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité

représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des créances rattachées à des participations.

2.2.2 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2.3 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.2.4 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en "charges à répartir") et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

2.2.5 Impôts sur les bénéfices

Au titre de l'exercice 2024, la société Synchrone Groupe III S.A.S. est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec la société Synchrone Groupe II S.A.S. et ses filiales.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et

l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe Synchrone Groupe III.

2.2.6 Continuité d'exploitation

Dans le cadre de l'établissement des comptes, la direction a évalué la capacité de la société à poursuivre son exploitation dans des conditions normales, conformément au principe de continuité d'exploitation. Cette évaluation prend en compte les éléments financiers, opérationnels et stratégiques disponibles à la date de clôture des comptes.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation reposent sur des projections réalistes de flux de trésorerie, des engagements contractuels, ainsi que sur les perspectives de développement commercial. En outre, le plan d'affaire ainsi que le plan de trésorerie, établis sous la responsabilité de la Direction Générale, démontrent une situation de trésorerie permettant de couvrir largement les besoins opérationnels du Groupe sur les 12 prochains mois. Les actionnaires du Groupe ont par ailleurs assuré leur soutien financier pendant les 12 prochains mois, en sus de l'acceptation par le pool bancaire d'un waiver sur le respect des ratios de susmentionnés.

Enfin, le Groupe a mis en place des procédures de gestion des risques rigoureuses, incluant une surveillance proactive de la situation financière et une

évaluation régulière des risques et opportunités liés à son secteur d'activité. Grâce à ces mesures et ressources, la Direction Générale estime que le Groupe possède les capacités nécessaires pour continuer à fonctionner dans un avenir prévisible. Les états financiers de l'exercice en cours ont donc été établis sur une base de continuité d'exploitation, reflétant la confiance et la stabilité apportées par ces actions concertées et stratégiques.

2.2.7 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an au 31 décembre et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests de dépréciation se fondent sur la valeur d'utilité déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur au bilan. Cette valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Les indices de perte de valeur retenus par le groupe comprennent notamment l'évolution du chiffre d'affaires, la rentabilité opérationnelle traduite par l'EBITDA.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	Poste à poste	31.12.2024
Valeurs brutes					
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	138 086 984				138 086 984
Créances rattachées à des participations	131 517	113 523	-	131 517	113 523
Autres titres immobilisés	-		-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	20 003 743	816 681	-	779 367	20 041 058
Total	158 222 244	930 205	-	910 883	158 241 565

Tableau des filiales et participations

Filiales et participation	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos
---------------------------	------------------	-------------------------------	--	-----------------------------------

A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations

- Filiales (+ 50% du capital détenu)

Synchrone Groupe II S.A.S.	64 968 281	100,00%	0	1 904 002
----------------------------	------------	---------	---	-----------

B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

Synchrone Groupe S.A.S.	100 114 328	0,001%	0	8 393 328
Synchrone S.A.S.	15 359 669	0,01%	139 146 397	5 253 461

Filiales et participation	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts et avances consentis	Dividendes reçus
---------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------	------------------

A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations

- Filiales (+ 50% du capital détenu)

Synchrone Groupe II S.A.S.	138 075 665	138 075 665	-	5 343 574
----------------------------	-------------	-------------	---	-----------

B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

Synchrone Groupe S.A.S.	2	2		0,03
Synchrone S.A.S.	11 317	11 317	-	573

3.2 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	20 154 581	1 672 257	18 482 325
Créances rattachées à des participations	113 523	113 523	
Prêts et autres immobilisations financières	20 041 058	1 558 733	18 482 325
Créances de l'actif circulant	13 336 066	11 902 962	1 433 104
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	833 783	833 783	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat- Impôts sur les bénéfices	1 674 816	1 674 816	-
Etat- Taxe sur la valeur ajoutée	190 672	190 672	-
Groupe et associés	8 861 711	8 861 711	-
Débiteurs divers	20 414	20 414	-
Charges constatées d'avance	3 206	3 206	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 751 465	318 360	1 433 104

3.3 Comptes de régularisation et d'attente

3.3.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

Produits à recevoir	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients et comptes rattachés	833 783	100 680
Autres créances	20 414	
Disponibilités	-	-
Total	854 197	100 680

3.3.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

Charges à payer	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	379 990	460 222
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	411 623	70 041
Dettes fiscales et sociales	126 884	31 034
Autres dettes	27 208	1 332 521
Total	945 706	1 893 818

3.3.3 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

Charges et produits constatés d'avance	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	3 206	
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		

3.4 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.4.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société Synchrones Groupe III S.A.S. est composé de 91 566 289 actions ordinaires de 1,00 € de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 91 566 289€.

3.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2024
Capitaux propres à l'ouverture	93 282 111
Distribution de dividendes	
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024	1 661 377
Variation des provisions réglementées	343 614
Capitaux propres au 31 décembre 2024	95 287 102

3.4.3 Provisions réglementées

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Provisions réglementées	31.12.2023	Dotations	Reprises	31.12.2024
Amortissements dérogatoires	31 067	343 615		374 681
Total	31 067	343 615	-	374 681

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en charges exceptionnelles, aux postes « Dotations / Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Les amortissements dérogatoires concernent les frais d'acquisition des titres de la société Synchrones Groupe II.

3.5 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2024	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	67 652 718	5 834 536	21 818 182	40 000 000
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	67 272 727	5 454 545	21 818 182	40 000 000
Concours bancaires courant	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	379 990	379 990	-	-
Emprunt et dettes financières divers				
Dettes d'exploitation	13 855 843	13 855 843	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412 167	412 167	-	-
Personnel et comptes rattachés	55 000	55 000	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 811	64 811	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices		-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	78 746	78 746	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	64 547	64 547	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	13 153 364	13 153 364	-	-
Autres dettes	27 208	27 208	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Mandat de Présidence	1 574 914	83 900
Autres		
Total	1 574 914	83 900

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2024	Exercice 2023
Avantage en nature des salariés	43 891	916
Autres		
Total	43 891	916

4.3 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
<i>Produits financiers</i>		
Revenus des titres de participation	5 344 148	
Autres produits de participation	361 309	
Gains de change		
Autres produits financiers	2 459 785	131 517
Reprise de provisions financières		
Total	8 165 241	131 517
<i>Charges financières</i>		
Dotations aux prov. & amort. financières		
Intérêts et charges assimilées	6 349 996	472 606
Pertes de change		
Autres charges financières		
Total	6 349 996	472 606
<i>Résultat financier</i>	1 815 245	-341 090

4.4 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Montants en €	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits exceptionnels		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>		
<i>Autres produits exceptionnels</i>		
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		
- Sur cession titres consolidés cédés		
- Sur cession d'éléments d'actif financier		
<i>Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges</i>		
Total	0	0
Charges exceptionnelles		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	467 503	
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>		
<i>Autres charges exceptionnelles</i>		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel		
- Sur cession titres consolidés cédés		
- Sur cession d'éléments d'actif financier		
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	343 615	31 067
Total	811 118	31 067
Résultat exceptionnel	-811 118	-31 067

4.5 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 est de 25 %, auquel s'ajoute éventuellement la contribution sociale sur les bénéfices au taux de 3,3 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 046 803	-1 222 913
Résultat exceptionnel	-811 118	-202 779
Résultat comptable (hors participation)	235 685	-1 425 692

4.6 Effectif moyen

PCG art. 833-19

	Exercice 2024	Exercice 2023
Cadres dirigeants et assimilés	2	2
Employés et agents de maîtrise	-	-
Total	2	2

4.7 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.8 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

4.8.1 Engagements donnés

PCG art. 833-18/1

Engagement de respect des ratios financiers

Le contrat de prêts sénior daté du 29 novembre 2023, dont le solde de l'emprunt à la date de clôture est de 70 000 000 €, est assortie d'un engagement en matière de ratios financiers (Ratio de levier R1 & Ratio de couverture du service de la dette R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Synchrone Groupe III au 31 décembre et au 30 juin de chaque année (base 12 mois d'activité) :

- le Ratio de levier R1 (Endettement net total / EBITDA) doit être inférieur à 4,50 au 31 décembre 2024,
- le Ratio de couverture du service de la dette R2 (Cash-flow libre / Service de la dette) doit être supérieur à 1 au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, le Ratio R1 s'élève à 6,20 et le Ratio R2 à 0,76. Les ratios ne sont donc pas respectés.

Conformément à l'article 32.1 du Contrat de Crédits, Les prêteurs ont à l'unanimité consenti, le 27 août 2025, à renoncer aux stipulations de l'article 18.2.1 (Ratios) relatives (i) au niveau de Ratio de Levier devant être respecté à la Date de Test tombant le 31 décembre 2024 et (ii) au niveau de Ratio de Couverture du Service de la Dette devant être respecté à la Date de Test tombant le 31 décembre 2024, afin que le non-respect de ces exigences par l'Emprunteur ne soit pas constitutif d'un Cas de Défaut et que, par conséquent, aucune des sommes dues par l'Emprunteur aux Prêteurs ne puisse être réclamée de façon anticipée à ce titre.

Nantissement des titres Synchrone Groupe II S.A.S.

La société a constitué, en faveur des Banques, pour sûreté du remboursement de toutes sommes dues au titre des prêts et du paiement de toutes sommes dues au titre du contrat de prêt, le nantissement des comptes de titres financiers de Synchrone Groupe II S.A.S.

Assurance Homme Clé

La société s'est engagée à souscrire, auprès d'une compagnie d'assurance de droit français de 1^{er} rang, une assurance homme-clé à leurs profits.

4.9 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe Synchrone Groupe III et les actionnaires exerçant un contrôle notable.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits financiers	7 037 123	131 517
Charges financières	0	-12 384
Total	7 037 123	119 133

4.10 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société Synchrone Groupe III S.A.S. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 11 298 € au titre du contrôle légal des comptes.